

**EXTRAIT**

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Nombre de Conseillers	Le : 12 avril 2024
En exercice 14	Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.
Présents 11	
Votants 14	Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024
Délibération N°2024-06	Date de l'affichage de la convocation : 5 avril 2024

**PRÉSENTS** : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

**ABSENTS EXCUSES** : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir Géraldine MARTYNIAK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

**OBJET** : Création d'un système d'assainissement collectif.  
Demande DETR année 2024.

Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud.

Demande de subvention à la DETR et/ou DSIL 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le zonage d'assainissement de la commune a été arrêté en 2019 et fixe les zones qui seront desservies par l'assainissement collectif.

Les travaux de création du système d'assainissement collectif comportent la construction d'une station d'épuration et de postes de refoulement, ainsi que la création des réseaux d'assainissement. Le montant global de dépenses pour le projet s'élève à 2 588 566 € HT et sans majoration de 10%.

Le dossier a été décomposé en deux parties distinctes, correspondant à deux dossiers de demande de subvention DETR :

- Dossier n°1 : Travaux de construction de la station d'épuration, des postes de refoulement, du réseau d'assainissement de la zone nord et réalisation des contrôles de réseaux. (dossier DETR 2023)
- Dossier n°2 : Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud.

La présente délibération concerne la demande de subvention DETR pour le dossier n°2. Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de 1 886 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant de l'opération : 1 886 000 € HT
- Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL) : 400 000 € HT
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 € HT
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 282 900 € HT
- Financement par le budget communal : 903 100 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'inscrire le présent projet au budget 2024,
- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Fait et délibéré à QUINCY  
Le 12 avril 2024

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

Acte transmis en préfecture le 15 avril 2024